

COTISATION 2020 - MEMBRE PRO (PERSONNE MORALE ET ENTREPRISE EN NOM PROPRE)

ENTREPRISE/ORGANISME:.....

Adresse postale :

Code postal : Ville :

N° SIRET : Code NAF : Date immatriculation :

Nature de l'activité :

Raison sociale :

Site internet :

Page facebook :

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE CONTACT:.....

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

MENTIONS FIGURANT DANS L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS SUR LE SITE ASTERRE :

Description de l'activité, nous vous invitons à fournir/mettre à jour votre texte de présentation :

.....
.....

Rubriques : (cocher les cases correspondantes)

- Artisans & Entreprises de mise en œuvre
- Architectes & Bureaux d'étude
- Organismes professionnels

- Producteurs & distributeurs
- Associations & Centres de formation

Activité terre : (cocher les cases correspondantes)

- Adobe
- Bauge
- BTC
- Enduit

- Pisé
- Terre allégée
- Torchis

Intervenant formateur : (cocher les cases correspondantes)

- Oui
- Non

Je souhaite adhérer à l'association AsTerre en tant que membre pro, selon le barème ci-dessous, indexé au chiffre d'affaires terre.

Ci joint un chèque de :

Virement bancaire : copie du RIB au dos

Facture établie à réception.

Date et signature

L'AG 2016 a décidé de créer deux catégories de cotisations, distinguant les membres pro (personnes morales et entreprises en nom propre) des personnes physiques. Cela répond à une demande de nombreuses personnes qui désirent contribuer, par leurs compétences, à la promotion et au développement des techniques de construction en terre. Cela facilite donc désormais à des salariés d'entreprise ou d'organismes menant des actions en faveur de la terre crue d'adhérer en leur nom, même si leur structure n'est pas membre.

COTISATION 2020 - MEMBRE ASSOCIÉ (PERSONNE PHYSIQUE ASSOCIÉE)

NOM ET PRÉNOM :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Les personnes physiques sont abonnées à la liste de courrier électronique 'google groups' à laquelle ont accès tous les membres de l'AsTerre.

Les personnes physiques ne figurent pas dans l'annuaire des professionnels sur le site de l'AsTerre.

- Je souhaite adhérer à l'association en tant que personne physique associée
- selon le forfait plein tarif
 - selon le forfait réduit, en tant qu'apprenant (justificatif à joindre au présent bulletin)

Ci joint un chèque de :

Virement bancaire : copie du RIB au dos

Facture établie à réception.

Date et signature

La cotisation annuelle est variable en fonction du tableau ci-dessous.

Catégorie		Chiffre d'affaires annuel « travaux terre crue »			
		-100 000 €	100 000 à 200 000 €	200 000€	+500 000 €
A	Cotisation MEMBRE PRO : personne morale (entreprises, associations, organismes professionnels etc.) ou entreprise en nom propre (artisan, EIRL, auto-entrepreneur)	110 €	220 €	440 €	1/1000 du CA
B	Cotisation MEMBRE ASSOCIÉ : personnes physiques, salariés, particuliers				
B1	membre associé plein tarif	Forfait 40 € par an			
B2	membre associé tarif réduit : apprenant en formation initiales ou continue qualifiante aux métiers du bâtiment (apprentis, élèves, étudiants)	Forfait réduit 20 € par an sur présentation d'un justificatif			

